



**FFSA**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



# 4<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU BALCON EST DU VERCORS 25 et 26 septembre 2015

## REGLEMENT PARTICULIER

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : lundi 17 Aout 2015

Ouverture des engagements : mardi 25 Aout 2015

Clôture des engagements : lundi 14 Septembre 2015 (cachet de la poste faisant foi)

Parution du road-book : A retirer au Bar restaurant «**l'auberge des chasseurs**» à Miribel-Lanchâtre le 20 septembre 2015 à partir de 08h00 et au bar le Laupé à Gresse en Vercors le 25 septembre à partir de 08h00.

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissances

Vérifications des documents : **le vendredi 25 septembre** de 14h45 à 20h00 et le samedi 26 de 06h15 à 07h15 au Foyer de Fond de Gresse en Vercors.

Vérification des véhicules : le vendredi 25 de 15h00 à 20h15, le samedi 26 de 06h30 à 07h30 à la Maison du Grand Veymont.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : Maison du Grand Veymont le Samedi 26 septembre à 06h30

Publication des équipages admis au départ le Samedi 26 septembre à 08h00 à la Maison du Grand Veymont

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 26 septembre à 08h00 à la Maison du Grand Veymont

Départ 1<sup>er</sup> Voiture Etape 1 : Samedi 26 septembre à 08h30.

Publication des résultats reclassement calculé sur l'ES1 hors pénalités.

Départ 1<sup>er</sup> Voiture Etape 2 : samedi 26 septembre à 12h30.

Arrivée Finale 1<sup>er</sup> Voiture: samedi 26 septembre à 17h30.

Vérification finale: samedi 26 septembre dès l'arrivée du Rallye.

Publication des résultats du rallye ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : **le samedi 26 septembre à 22H00 à la salle du Grand Veymont**

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 4<sup>ème</sup> **Rallye du Balcon Est du Vercors** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°R371 du 22 juillet 2015

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Rhône-Alpes n° R33 en date du 29/06/15

#### *Comité d'Organisation*

Président : Jean-Luc VALLIER

Secrétariat du Rallye, Adresse : *Chemin des adrets 38450 MIRIBE-LANCHATRE.*

Téléphone : 06.75.63.75.25

Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise

Lieu, date, horaire : le Lundi, mercredi, vendredi 15h30 -19h00 Mardi et Jeudi 14h30 -18h00

Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

#### *Organisateur technique*

Nom : LANCHATRE OMNISPORTS (Jean-Luc VALLIER)

Adresse : *Chemin des adrets 38450 MIRIBEL LANCHATRE*

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	VINCENT GENOD Stéphane	Licence n° 24887
Commissaires Sportifs :	Isabelle FAGOT	Licence n° 172694
	Francis POLGE	Licence n° 06831
Directeur de Course :	Jean-François BARRET-BOISBERTRAND	Licence n° 02025
Directeur de Course Adjoints :	Monique BERTRAND	Licence n°01001
	Mic MACHETTO	Licence n°02080
Commissaire Technique Responsable :	Olivier CAPPELLETTI	Licence n° 134399
	Sylvie DALPAOS	Licence n°233751
	Yannick MARTIN	Licence n°138098
	Christian RACHEX	Licence n°44181
Chargés des relations avec les concurrents :	Sabine ARNAUD	Licence 173899
	Valérie JEUNE	Licence n°161099
	Floréal PITARCH	Licence n°02729
Juge de Fait	Joël JACQUIOT	Licence n°41730
Directeur d'Epreuve	Pierre BRINDANI	Licence n°02057
	Bruno MUSELLI	Licence n°02403
	Daniel VERNET	Licence n°147321
Voiture Tricolore	Pierre BERTRAND	Licence 1002
	Jacques BRANCHE	Licence n° 03088
Voiture Damier		Licence n°
		Licence n°
Médecin Chef		
Chargés des relations avec la presse :		
Observateur	Marie-Noëlle FAURE	Licence n°20376

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye du balcon est du Vercors** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2015 Coef. 2, Le Championnat du Comité Rhône-Alpes 2015 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 25 septembre de 14h45 à 20h00 et le samedi 26 de 06h15 à 07h15 au Foyer de Ski de Fond à Gresse en Vercors. Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 25 de 15h00 à 20h15 et le samedi 26 de 06h30 à 07h30 à la Maison du Grand Veymont.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Renault à Monestier de Clermont.  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **Rallye du Balcon Est du Vercors** doit adresser au secrétariat du rallye **ASA DAUPHINOISE** Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS.

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, exclusivement par la poste au plus tôt le mardi 25 Aout 2015 et au plus tard le lundi 14 Septembre 2015 (cachet de la poste faisant foi).

Tout engagement posté avant le 25 Aout 2015 sera renvoyé à l'expéditeur

Tout engagement reçu par tout autre moyen que la poste sera refusé.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600 € (x 2)**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le **mardi 15 septembre 2015**.

### **3.3P ORDRE DE DEPART**

**3.3.1** Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, reclassement calculé sur l'ES1 hors pénalités

**3.3.2P** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5,A7S,GT+,GT10,A7K,A8,R4,R3,N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, R1,N2, N2 Série, F212, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévue pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155= taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1).

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes, Championnat de France rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui

- dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le **Rallye du Balcon Est du Vercors** représente un parcours de **133 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte **5 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **40 km**.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

ES 1/4	Saint Michel les Portes	2 Passages	8.0km
ES 2 /3/5	Château –Bernard	3 Passages	8.0km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.6P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

**le DIMANCHE 20 septembre et le VENDREDI 25 septembre de 08h00 à 18h00.**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. **Des contrôles seront effectués et des sanctions appliquées.**

### 7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

#### 7.2.1P Epreuves Spéciales

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

**7.2.11P** Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles marquées des fonctions : Commissaire de route, Chef de Poste, Chargé des relations avec les concurrents

**7.5.17.3P** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Primes cumulables : Scratch, classe  
Coupes non cumulables

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

### FEMININE

1 <sup>ère</sup>	300 €
2 <sup>ème</sup> (si+3partants)	180 €
3 <sup>ème</sup> (si+5partants)	120 €

### CLASSES

CLASSES	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>
- 3 Partants	150 €						
4 à 9 Partants	300 €	180 €	120 €				
10 à 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90 €			
+ de 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90 €	60 €		

**Une coupe ou un lot à tous les équipages classés.**

La remise des prix se déroulera le samedi 26 septembre 2015  
à la Maison du Grand Veymont à 22h00.

Un pot sera offert après la remise des prix  
par Lanchâtre Omnisports.